

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 février**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

OBJET : D2023_1_4
Création d'un emploi
d'adjoint technique territorial
à temps complet

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; VIEUILLE R .

Ont donné procuration : BRIANCON JP à MOUMANEIX P ; GERACI F à GAUDILLIERE M ; URBAJTEL P à JOUANNET J ; VRIET L à THOS F jusqu'à la question 8 inclus.

Absente : BERTHELON Saskia

Secrétaire de séance : MOINARD BOUTENEGRE Murielle

Le rapporteur fait part que depuis le départ d'un agent à la retraite en 2015, qui assurait le ménage de la mairie et de la salle des fêtes, ce poste a été remplacé et complété par un agent contractuel. Suite à la demande d'un agent de ne plus assurer la cuisine du centre de loisirs le mercredi et les vacances scolaires, il lui a été proposé de devenir cuisinière principale le mercredi et pendant une partie des vacances scolaires (était déjà en cuisine pour le centre de loisirs le mercredi et pendant certaines vacances).

Cet agent donnant entière satisfaction, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, pour assurer le ménage de la mairie, de la salle des fêtes, l'encadrement des repas des enfants de Maternelle, la surveillance du dortoir, la cuisine du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires et tous travaux d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, se prononce favorablement sur cette création de poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 28 février 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire,